



REPUBLIQUE FRANCAISE

Mairie de

Pressagny l'Orgueilleux

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 22 février 2024 à 19h00 - Date de convocation : 15 février 2024

Président : **Monsieur Pascal MAINGUY, Le Maire**

Secrétaire de séance : **Monsieur Marc WECKSTEIN**

Nombre de membres		
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	13

Membres présents à la séance : Mmes, MM. MAINGUY, ANDRIEUX, CARRIER, DESCHAMPS, GILLET, GLEIZES, LE LAN-LE LUYER, MAGNAUDEIX, VAUZOU, WECKSTEIN, formant la majorité des membres en exercice

Membres absents excusés ayant donné pouvoirs : Mmes, MM. C. GUION (pouvoir à E. DESCHAMPS), C. INIGO (pouvoir à C. GLEIZES), LOCHON (pouvoir à P. MAINGUY)

DELIBERATION N° 11/2024 – VOTE DE L'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS

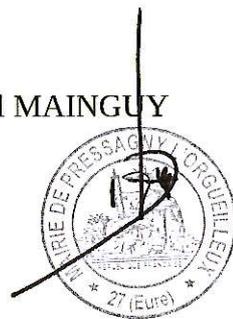
Evelyne DESCHAMPS présente les propositions d'attribution pour les demandes de subventions pour l'année 2024.

- Centre de Formation des Apprentis Interconsulaire de l'Eure : 100 €. L'attribution de cette subvention est votée à l'unanimité ;
- Union Nationale des Combattants : 100 €. L'attribution de cette subvention est votée à l'unanimité ;
- Écoute Solidarité Partage : 200 €. L'attribution de cette subvention est votée à l'unanimité.

Pascal MAINGUY rappelle que des associations pourront en cours d'année présenter des demandes de subventions qui seront présentées aux élus pour vote d'attribution au cours des conseils municipaux de l'année 2024.

Vote : Unanimité

Le Maire, Pascal MAINGUY



PRÉFECTURE DE L'EURE

- 4 MARS 2024

ARRIVÉE